



**PROCES VERBAL du COMITE SYNDICAL de L'ECOLE DEPARTEMENTALE
de MUSIQUE des ALPES-MARITIMES
le 09/10/2006
CONSEIL GENERAL**

PRESENTS :

- M. Jean THAON, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Lantosque,
- M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore,
- M. Alain FRERE, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Tourrette-Levens,
- M. Gérard MANFREDI, Conseiller Général, Maire de Roquebillière,
- M. Gilbert MARY, Conseiller Général,
- M. Jacques VICTOR, Conseiller Général,
- M. Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de Roquestéron,
- Mme Claude RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros,
- Mme Francine SOMARIA, Adjointe au Maire de Gilette.

REPRESENTES :

- M. Christian ESTROSI, Président du Conseil Général, Ministre,
- M. Charles-Ange GINESY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de Péone-Valberg,
- Mme Colette GIUDICELLI, Vice-Président du Conseil Général,
- M. Eric PAUGET, Conseiller Général,
- Mme Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya,
- Mme Denise BRUN, Conseillère Municipale de Lantosque,
- M. Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules,
- Mme Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende,
- Mme Simone RAYBAUD, Adjointe au Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne,
- Mme Claudette ROUQUIER, Adjointe au Maire d'Andon,
- Mme Martine STEFANI, Adjointe au Maire de Clans.

ABSENTS :

- M. José BALARELLO, Vice-Président du Conseil Général, Sénateur,
- M. Paul CUTURELLO, Conseiller Général,
- M. René GILLY, Vice-Président du Conseil Général, Maire de la Tour-sur-Tinée,
- M. Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon,
- Mme Claudine LAURIERE, Conseiller Général,
- M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel,
- M. Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général,
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon,
- M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette,
- M. Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers,
- M. Auguste VEROLA, Conseiller Général.



38, rue de la Santoline, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE

Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

edmam@wanadoo.fr

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

Absents (suite)

- M. Marc ALUNNI, Adjoint au Maire de Valdeblore,
- M. Jean-Marc BONNET, Adjoint au Maire de Sospel,
- M. Pascal BOURGOIN, Conseiller Municipal de Roquebillière,
- M. Lucien CARLES, Adjoint au Maire de Saint-Etienne de Tinée,
- M. Pascal CONDOMITTI, Conseiller Municipal de Péone-Valberg,
- Mme Yveline GARIBALDI, Conseillère Municipale de Puget-Théniers,
- M. Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie,
- Mme Aline GIRAUD, Conseillère Municipale de Guillaumes,
- M. Edgar MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var,
- M. Pierre MARIO, Adjoint au maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- Mme Marcelle PASTOR, Adjointe au Maire de Saint-Sauveur-sur-Tinée,
- Mme Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de Saint-Vallier de Thiey,
- M. Jean-Yves RAMI, Maire d'Isola.

EXCUSES :

- M. Edmond CLARY, Adjoint au Maire d'Isola,
- M. Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de Saint Martin Vésubie.

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

- M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental.
- Mme Danièle ZARAGOZA, Chargée des subventions culturelles du Conseil Général.
- M. Frédéric ANTOINE, Chef de Service de la programmation culturelle du Conseil Général.
- M. Huber TASSY, Délégué Départemental à la Musique et à la Danse.
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique.
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'Ecole Départementale de Musique.
- M. Renaud BRANDI, Agent Comptable à l'Ecole Départementale de Musique.

ORDRE DU JOUR :

1. Budget supplémentaire 2006
2. Demande de subvention régionale de fonctionnement
3. Orientations budgétaires 2007
4. Acquisition matériel de musique
5. Schéma d'orientation pédagogique de l'enseignement de la musique
6. Création d'œuvre musicale et forum des pratiques amateurs
7. Concours international pour piano à 4 mains
8. Questions orales
9. Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, représentant M. ESTROSI, Président du Conseil Général, ouvre la séance à 17h30 en remerciant l'ensemble des membres présents.

1. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006

Le Président donne lecture du Budget Supplémentaire du Syndicat pour l'année 2006. Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le budget supplémentaire 2006 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	27 150.00 €
	Investissement	<u>28 212.00 €</u>
	Total	55 362.71 €
RECETTES :	Fonctionnement	27 150.00 €
	Investissement	<u>28 212.71 €</u>
	Total	55 362.71 €

LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2006 EST VOTE A L'UNANIMITE

Le Président remercie l'ensemble des membres et rappelle l'aide importante accordée par le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes, Christian ESTROSI, en faveur de l'Ecole Départementale de Musique.

2. DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE DE FONCTIONNEMENT

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'action du Syndicat Mixte est exclusivement dirigée au bénéfice des populations défavorisées du haut et moyen pays du département des Alpes-Maritimes.

Le maintien d'un service culturel de qualité au bénéfice des populations en zone rurale est l'une de ses préoccupations majeures.

En conséquence, le Président propose de demander une subvention de fonctionnement de 100 000 euros au Conseil Régional Provence Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'aménagement du territoire et notamment pour le développement de la pratique amateur.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2007

Le Président rappelle les dispositions de la loi d'orientation du 06/02/92 relative à l'Administration Territoriale qui prévoit une réunion d'information permettant aux élus du Comité de débattre des orientations budgétaires se déroulant deux mois avant l'examen du budget. Il propose un **budget 2007** du Syndicat Mixte s'élevant à **1 582 800 euros**.

PARTICIPATIONS 2007

CONSEIL GENERAL :	1 012 800 000 €	893 000 € en 2006
COMMUNES :	400 €/ An et Enfant	380 € / An et Enfant en 2006
ELEVES :	275 €/ An	250 € / An en 2006

BUDGET PREVISIONNEL 2007

	BUDGET 2006	BUDGET 2007
RECETTES	1 395 710,00 €	1 582 800,00 €
Participation C.G.	893 000,00 €	1 012 800,00 €
Participation Communes	250 000,00 €	272 000,00 €
Participation Elèves	200 000,00 €	220 000,00 €
Autres participations	52 710,00 €	78 000,00 €

	BUDGET 2006	BUDGET 2007
DEPENSES	1 395 710,00 €	1 582 800,00 €
Charges de fonctionnement	222 900,00 €	227 700,00 €
Frais de personnel	1 156 450,00 €	1 336 600,00 €
Amortissement	12 860,00 €	15 000,00 €
Divers impôts/remboursements.	3 500,00 €	3 500,00 €

Le Président clôt la discussion budgétaire pour un budget prévisionnel 2007 s'élevant à 1 582 800 euros.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4. ACQUISITION MATERIEL DE MUSIQUE

Le Président précise que, l'essentiel du matériel de l'Ecole Départementale (constitué d'instruments de musique naturellement fragiles) étant soumis à une utilisation intensive et à de rudes contraintes (variabilité climatique du haut et moyen pays, fréquence des transports, multiplicité des utilisateurs successifs notamment des enfants), il est indispensable d'envisager un renouvellement partiel de ses stocks.

Il indique que l'administration a réalisé un devis d'un montant de 35 000 euros ht et propose que le Syndicat Mixte sollicite le Conseil Régional et le Conseil Général afin qu'ils nous aident à la réalisation de ce programme d'investissement comme ils l'avaient déjà fait dans le passé.

APPROUVE A L'UNANIMITE

5. SCHEMA D'ORIENTATION PEDAGOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

Le Président indique que pour se mettre en conformité avec les textes officiels du Ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre du schéma d'orientation pédagogique de l'enseignement de la musique, l'Ecole Départementale de Musique a l'obligation de créer un conseil d'établissement.

Le conseil d'établissement est placé sous l'autorité du Président et du Directeur Général. Un règlement intérieur définit le mode de fonctionnement et les modalités de désignation ainsi que la durée du mandat des représentants siégeant au conseil (liste en annexe). Ce conseil d'établissement formule des propositions sur le recrutement du personnel, les droits d'inscription, la formation continue, le projet d'établissement, la saisie du Ministère de la Culture et/ou de la Direction régionale des Affaires Culturelles pour expertise et conseil.

Le conseil pédagogique, émanation des départements pédagogiques, organisera la concertation au sein de l'équipe pédagogique pour donner son avis sur le projet d'établissement, la formation, le suivi des projets spécifiques, le support de communication.

Le Président précise que ce schéma doit être inclus dans le règlement intérieur de l'Ecole Départementale de Musique approuvé par le Comité Syndical du 03/06/1997.

APPROUVE A L'UNANIMITE

6. CREATION D'UNE ŒUVRE MUSICALE ET FORUM DES PRATIQUES AMATEURS

Le Président indique que l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes dans le cadre de ses activités de diffusion a passé commande d'une œuvre contemporaine pour voix auprès de Monsieur Gilles MOTTET, compositeur. Il s'agit d'une partition originale pour chœur sur un texte provençal et il a été décidé de s'adjoindre les services d'un chanteur/formateur Monsieur AUBIN lors de quatre journées de master-class à destination des professeurs et des chorales de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes en janvier et avril 2007.

Cette œuvre sera diffusée également lors d'un forum de rencontres départementales des pratiques amateurs qui se déroulera les 18, 19 et 20 mai 2007 à Puget-Théniers.

Le Président indique qu'un projet financier (en annexe) a été établi et propose que soient sollicités la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Régional, le Conseil Général, le Fond de Création Musicale afin que ces différents organismes nous aident à la réalisation de ce projet.

APPROUVE A L'UNANIMITE

7. PREMIER CONCOURS INTERNATIONAL DE PIANO A QUATRE MAINS

Le Président annonce aux membres du Comité que l'Ecole Départementale de Musique projette d'organiser un événement culturel et musical ouvert à tous intitulé « 1^{er} concours international du Mercantour pour piano à quatre mains ».

Il propose que cette manifestation s'organise les 16 et 17 décembre 2006 à Valberg autour d'un concours général ouvert aux débutants (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle) et d'un concours international ouvert aux pianistes de plus de 10 ans de pratique à partir de 16 ans.

Le jury sera composé de professeurs de renommée internationale. Des prix seront attribués aux finalistes. Ce concours sera étoffé de concerts ouverts au public.

Le projet financier est joint en annexe.

Les membres du Comité soulignent que les prix attribués aux nominés pourraient être plus importants afin qu'ils soient à la hauteur d'un concours international, à étudier pour la prochaine édition.

APPROUVE A L'UNANIMITE

8. QUESTIONS ORALES : néant

9. QUESTIONS DIVERSES

a) Bilan rentrée scolaire 2006/2007

M. BRUN dresse un bilan positif de la rentrée scolaire. Il diffuse aux membres du Comité certains documents :

- **Ventilation des horaires d'enseignement hebdomadaire et des élèves par canton**
- **Dossier de présentation des interventions musicales en milieu scolaire 2006/2007, bilans et réalisations 2005/2006**

M. BRUN informe les membres du Comité que l'Ecole Départementale est en pleine négociation avec l'Inspection Académique des Alpes-Maritimes pour créer une cellule de conseil et de soutien aux titulaires du dumi (diplôme universitaire d'intervenant musical). Cette cellule sera composée des conseillers pédagogiques en éducation musicale de l'Inspection Académique et de la direction pédagogique de l'Ecole Départementale de musique qui rassemble à elle seule sept dumistes.

- **Compte rendu réunion de rentrée du personnel le 05/09/2006 à Lantosque** (orientations et annonce des projets de l'année scolaire)
- **Compte rendu réunion sur le projet de développement des pratiques instrumentales collectives (PIC) du 14/09/2006** (regroupement d'élèves en orchestre, les professeurs prenant en charge les répétitions dans les centres d'enseignement).

b) « Les Soirées estivales du Conseil Général 2006 »

M. THAON rappelle la participation de l'Ecole Départementale aux Soirées Estivales et remercie le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes qui implique l'Ecole Départementale dans les grands événements culturels du département.

c) Site internet de l'EDMAM : www.edm06.fr

Démonstration du site internet, créé par Monsieur BRANDI. Il constitue un excellent outil d'information sur les nombreuses actions de l'Ecole Départementale de Musique.

d) Inauguration du Conservatoire National de Région de Nice

M. BRUN signale que l'Ecole Départementale participera à l'inauguration du nouveau conservatoire national de région, les 20, 21 et 22 octobre 2006 par une série de concerts.

e) Manifestation musicale « C'est pas classique »

M. THAON rappelle que le Président a proposé pour la deuxième année consécutive à l'Ecole Départementale de Musique de participer à l'opération « C'est pas classique » dans le but de permettre l'accès au grand public à la culture sous l'organisation de la direction de la culture du Conseil Général en collaboration avec la Délégation Départementale à la Musique et à la Danse.

Le Docteur FRERE tient à exprimer sa satisfaction pour la participation de l'Ecole Départementale et la qualité de ses prestations dispensées par ses enseignants, les 27, 28 et 29 octobre 2006. Un programme détaillé est communiqué aux membres présents.

M. THAON remercie le Président du Conseil Général, M. ESTROSI, pour son engagement et son soutien à l'enseignement musical dispensé par l'Ecole Départementale de Musique dans la zone de montagne.

Aucune question nouvelle n'étant soulevée, le Président clôt la séance en remerciant l'ensemble des membres présents.

Fait à Nice, le 30/11/2006

Le Président,
Jean THAON
Conseiller Général



EDMAM
ALPES-MARITIMES
DE MUSIQUE